

Séance du conseil Municipal du 30 septembre 2015

Compte-rendu sommaire

Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannage effectuées du 1^{er} janvier au 31 août 2015

La commune participera à hauteur de 75% au profit du SIEML, soit pour un montant de 219,41 euros, pour des opérations de dépannage sur le réseau d'éclairage public effectuées le 7 mai 2015.

Approbation de la réforme statutaire du SIEML

Cette réforme statutaire est motivée par 2 éléments fondamentaux :

- la nécessité de prendre en compte l'obligation réglementaire d'intégrer la future communauté urbaine d'Angers Loire Métropole au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine et Loire (SIEML), en prenant compte du poids de sa population,
- l'opportunité de mettre à profit cette obligation législative pour repenser totalement la gouvernance du Syndicat et moderniser son fonctionnement.

Après avoir entendu le rapport de présentation de la réforme statutaire du SIEML, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette réforme statutaire.

Désignation de délégués au sein du SIEML

Le Conseil Municipal confirme la nomination de :

- M. André CHARRIER, en tant que délégué titulaire,
- Mme Nathalie LE CALVÉ, en tant que déléguée suppléante.

Rénovation de l'éclairage public pour l'année 2016

La réglementation européenne interdit depuis le 15 avril 2015 la commercialisation des lampes de type ballon fluorescent à vapeur de mercure.

La commune de Rou-Marson est encore équipée de 7 lampes de ce type.

Le Conseil Municipal décide de changer 3 lampes de ce type durant l'année 2016. Le coût global de cette dépense est estimé à 2 100 euros, dont 50% sera pris en charge par le SIEML.

Maison des Associations : conditions de location aux particuliers

Après avoir rappelé la vocation première de cette salle, le Conseil Municipal décide que la Maison des Associations sera louée aux seuls particuliers domiciliés sur la commune de Rou-Marson, dans le cadre de réunions familiales ou de travail, ainsi qu'aux associations et structures hors commune.

Elle est maintenue gratuite pour les associations sportives et culturelles de la commune et intercommunales ainsi que dans le cadre d'événements particuliers, notamment lors de sépultures.

Prolongation de l'ouverture de l'étang de pêche

Le Conseil Municipal décide de prolonger l'ouverture de l'étang de pêche jusqu'au dimanche 1^{er} novembre 2015 inclus.

Formation défibrillateur

3 dates sont retenues pour proposer aux habitants de la commune (adultes et enfants de plus de 10 ans), une séance de sensibilisation sur l'utilisation d'un défibrillateur automatique à la Maison des Associations de Rou :

- Vendredi 6 novembre de 18h à 20h,
- Mardi 17 novembre de 18h à 20h,
- mercredi 25 novembre de 18h à 20h.

Une note d'information avec coupon-réponse sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

Repas des Anciens

En raison des élections Régionales, le repas des Anciens aura lieu le samedi 12 décembre 2015.

Vœux du Maire

Le Cérémonie des vœux du Maire aura lieu le samedi 9 janvier 2016 à 18h à la Maison des Associations.

Pour extrait certifié conforme
A Rou-Marson, le 5 octobre 2015
Le Maire, Rodolphe MIRANDE